



PLUIES, INONDATIONS, CRUES : LA CELLULE DE CRISE AGRICOLE EST RÉACTIVÉE



AFP - Valery Hache

25 novembre 2019

Calamités agricoles, Productions animales, Productions végétales, Grande culture, Légume, Vigne, Var

Suite aux épisodes violents de pluies, inondations et crues des 22, 23 et 24 novembre 2019, la Chambre d'Agriculture du Var, en collaboration étroite avec les représentants de la profession, a réactivé la cellule de crise agricole.

Un numéro unique pour les entreprises agricoles sinistrées

La Chambre d'Agriculture du Var a réactivé la cellule de crise agricole. N'hésitez pas à nous contacter.

Un numéro unique : 04 94 99 75 21

Un mél unique : vidauban@var.chambagri.fr

Vous avez été sinistré ? Remplissez la fiche de déclaration des dégâts.

Afin d'évaluer les dégâts causés par ces épisodes de pluies-inondations-crues, nous avons élaboré des fiches de déclaration des dégâts par filière.

Si vous avez subi des dommages, il est important que vous les déclariez. Ce recensement permettra de mesurer l'étendue du sinistre et de mobiliser des dispositifs d'indemnisations. Nous vous encourageons donc à vous recenser le plus rapidement possible.

- **Fiche de déclaration des dégâts en viticulture** : [cliquez-ici](#)
- **Fiche déclarative en horticulture - maraîchage**: [cliquez-ici](#)
- **Fiche déclarative en arboriculture - PPAM - grandes cultures**: [cliquez-ici](#)
- **Fiche déclarative en élevage** : [cliquez-ici](#)

Informations et rappels utiles

Contact

Cellule de crise agricole
Chambre d'Agriculture du Var
04 94 99 75 21
vidauban@var.chambagri.fr

A LIRE AUSSI

- > Déclarer ses dégâts (VITICULTURE)
- > Déclarer ses dégâts (ELEVAGE)
- > Déclarer ses dégâts (HORTICULTURE - MARAÎCHAGE - PPAM)
- > Déclarer ses dégâts (ARBORICULTURE - GRANDES CULTURES)

ACTUALITÉS EN RELATION

- > **La Chambre d'Agriculture du Var lance une cagnotte solidaire pour les agriculteurs sinistrés**
27 novembre 2019